

DIPER 1^{ER} Degré public
Réf N° 2020-
Affaire suivie par :
Sandrine BASSET
Tél : 04 75 82 35 79
Mél : ce.dsden26-mouvement@ac-grenoble.fr
Cité Brunet
BP 1011
26015 Valence Cedex

Valence, le 1^{er} septembre 2020

L'inspecteur d'académie, directeur académique
des services de l'éducation nationale de la Drôme

à

Mesdames et Messieurs les enseignants
du premier degré public
S/C de
Mesdames les inspectrices et Messieurs
les inspecteurs de l'éducation nationale

Objet : appel à candidatures « Enseignant spécialisé Itinérant Troubles Fonctions Auditives ; Enseignant spécialisé déficiences visuelles »

Un poste d'enseignants spécialisés est vacant au 1^{er} septembre 2020 dans l'établissement suivant :
- Le Service d'aide à l'acquisition de l'autonomie et à la scolarisation (SAAAS)

Ce poste est à pourvoir par un enseignant du premier degré titulaire du CAPPEI, placé sous l'autorité pédagogique de l'IEN ASH 26 et placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur du SAAAS.

Les missions :

- Apporter un soutien pédagogique auprès de l'élève (en individuel ou en classe) en fonction de ses capacités visuelles et des besoins qui en résultent.
- S'assurer de la bonne adaptation des documents et enseigner les techniques spécifiques comme le braille.
- Apporter une aide pédagogique aux enseignants du département dans leur pratique quotidienne de la classe.
- Participer aux équipes de suivi de scolarisation (ESS).
- Participer aux réunions d'équipe pluridisciplinaire du service, à l'élaboration des projets d'accompagnement et aux synthèses des jeunes.

Compétences attendues :

- Justifier d'une première compétence en braille et outils numériques afférents, attestée par un centre de formation.
- Connaître des approches adaptées pour les élèves déficients visuels.
- Maîtriser les outils usuels d'enseignement et de communication, y compris numériques.
- Posséder de bonnes qualités relationnelles, le sens de la communication et du travail d'équipe.

Organisation du service :

L'organisation du service est élaborée conjointement avec l'organisme gestionnaire du SAAAS.

Affectation :

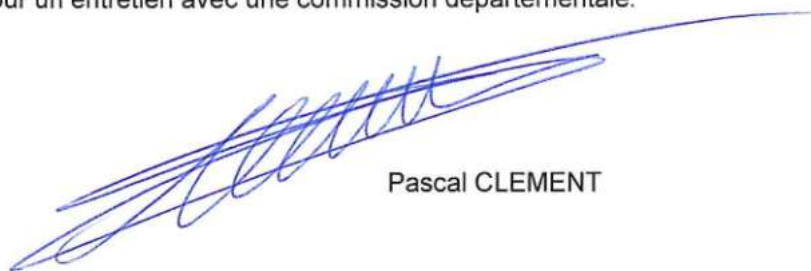
Le candidat retenu restera affecté sur son poste d'origine s'il en est titulaire et bénéficiera alors d'une délégation pour l'année scolaire 2020-2021 ; dans le cas contraire, le candidat retenu sera affecté à titre provisoire.

Les enseignants candidats compléteront l'imprimé joint accompagné d'une lettre de motivation, et le transmettront à leur inspecteur/inspectrice de circonscription, pour le 9 septembre 2020 dernier délai ainsi qu'à :

Monsieur le directeur académique
ce.dsden26-mouvement@ac-grenoble.fr

Monsieur l'inspecteur chargé de l'ASH
ce.0260051p@ac-grenoble.fr

Les candidats seront convoqués pour un entretien avec une commission départementale.



Pascal CLEMENT

FICHE DE CANDIDATURE

ENSEIGNANT SPECIALISE ITINERANT TROUBLES FONCTIONS AUDITIVES OU ENSEIGNANT SPECIALISE DEFICIENCES VISUELLES

Document à retourner pour le 09/09/2020 accompagné de la lettre de motivation et d'un CV à :

- Monsieur l'IA-DASEN de la Drôme : ce.dsden26-mouvement@ac-grenoble.fr

Et à :

- Monsieur l'inspecteur chargé de l'ASH : ce.0260051p@ac-grenoble.fr

NOM : PRENOM :

Adresse personnelle :

.....
.....

Tél. port. :

Affectation actuelle

Ecole :

Tél :

Circonscription :

Date et signature :

AVIS CIRCONSTANCIE DE L'I.E.N. D'ORIGINE

(fiche de candidature à transmettre au service DIPER au plus tard le 09 septembre 2020)

Circonscription de :

Date de l'entretien :

Avis :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Fait à le

Signature et cachet de l'IEN :